

Association des Maires de la Sarthe

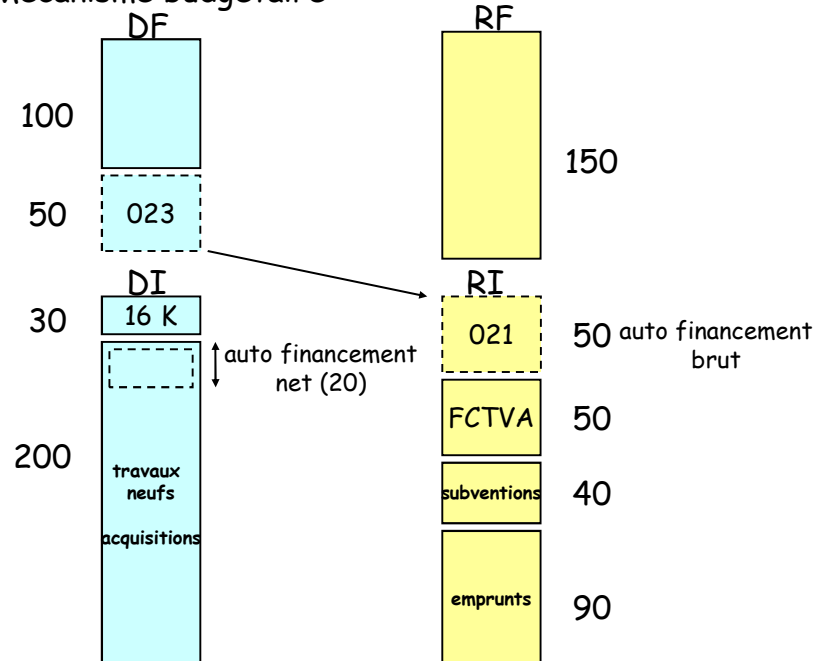
Stratégie financière



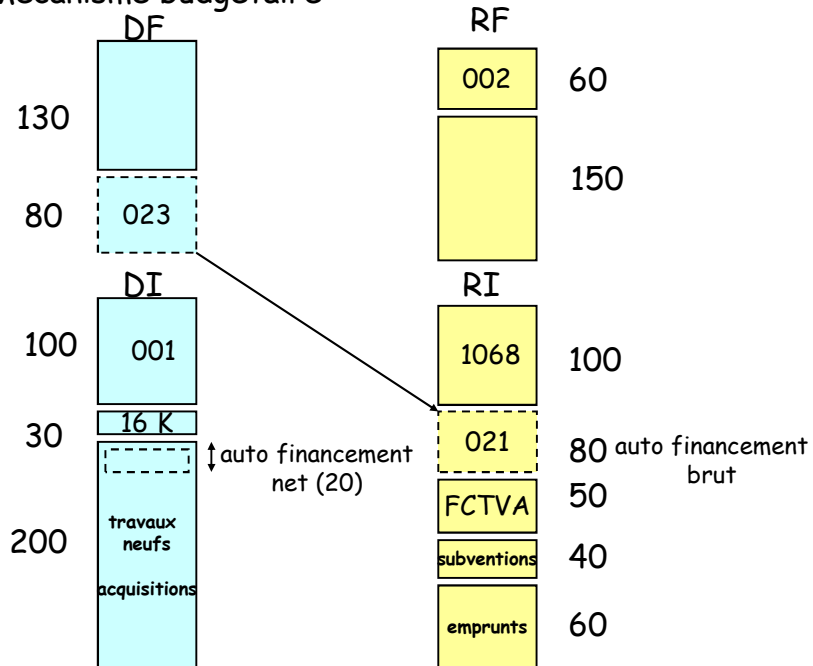
Novembre 2016

J. DEROUET
Société POLYVALENCES

❖ 1 - Mécanisme budgétaire



❖ 1 - Mécanisme budgétaire



Fonctionnement

Détail section de fonctionnement

Dépenses

Achats (60):
énergie, carburants, alimentation, eau
Services extérieurs (61) :
contrats prestations de services, maintenance, entretien et réparations
Autres services extérieurs (62):
honoraires, déplacements, missions
Impôts et taxes (63):
impôts directs, impôts sur les véhicules

Recettes

Produits des services, du domaine et ventes diverses (70):
cantine, piscine, garderie, crèche, concessions cimetières, remboursements budgets annexes, droits de place ...
Impôts et taxes (73):
taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, CFE, reversements intercommunalité (AC, DSC), taxe de séjour ...

Détail section de fonctionnement (suite)

Dépenses

Charges de personnel (64)
Autres charges de gestion courante (65): indemnités élus, subventions
Charges financières (66) : intérêts des emprunts
Charges exceptionnelles (67)
Dotation aux amortissements et aux provisions (68)
Prélèvement pour dépenses d'investissement ou épargne brute

Recettes

Dotations subventions, participations (74): Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) Dotation de Solidarité Rurale (DSR) Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), Dotation Nationale de Péréquation, subventions CAF petite enfance ...
Autres produits de gestion courante(75) Revenus des immeubles
Produits financiers(76)
Produits exceptionnels(77)
Reprises sur amortissements et provisions(78)

Investissement

Détail section d'investissement

Dépenses

Remboursement des emprunts et des avances (16)
Dépenses d'équipement (21) acquisitions immobilières, matériel et mobilier,
Travaux (23) Travaux neufs ou de grosses réparations
Subventions d'équipement(20)

Recettes

Épargne brute ou autofinancement brut - Prélèvement sur recettes de fonctionnement(021)
Participations (FCTVA, TA) (10)
Subventions (13)
Emprunts (16)

Épargne nette

- ❖ 2 - Les leviers d'action : identification
 - ↳ la maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - ↳ l'optimisation des ressources
 - ↳ l'autofinancement et l'endettement

- ❖ 3 - La maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - ↳ la nécessité d'une comptabilité analytique
 - ↳ le choix des modalités de gestion d'un service
 - 1 → la régie (personnel communal - prestataire externe)
 - 2 → la gérance
 - 3 → l'affermage
 - 4 → la concession
 - 5 → le transfert de compétence à l'intercommunalité

↪ les dépenses de personnel :

- environ 50% des dépenses de fonctionnement
 - o un indicateur de **modalité de gestion**, pas un indicateur de bonne ou de mauvaise gestion
 - o un indicateur de rigidité de gestion
- la stratégie
 - o faire ou faire faire ?
 - ✓ gestion municipale ou intercommunale, gestion associative, gestion privée ?
 - ex : restauration scolaire
 - garderies périscolaires
 - entretien technique
 - entretien des locaux
 - o quand on fait, jusqu'où aller ?
 - o comment mesurer le temps à allouer ?
 - ✓ ex : ratios pour l'entretien des locaux
 - o toujours profiter d'un départ pour réfléchir à l'organisation
 - o réfléchir aux mutualisations possibles

↪ l'optimisation des achats et la maîtrise des énergies

- la maîtrise des énergies
 - o connaître l'existant
 - ✓ bien connaître ses consommations
 - ✓ analyser tous les points de comptage
 - sont-ils tous utiles ?
 - quelle est la consommation ?
 - o analyser tous les abonnements
 - sont-ils adaptés ? (puissance souscrite en électricité ou éclairage public)
 - peut-on les regrouper ?
 - o le suivi et la mise à jour réguliers
 - o la mise en concurrence ?
 - ✓ Seul ?
 - ✓ Avec d'autres collectivités ou avec des Syndicats départementaux ?

➤ les achats

- o regrouper les achats par type
 - ✓ fournitures
 - ex : fournitures de bureau, fournitures de voirie, quincaillerie ...
 - ✓ les contrats d'entretien
 - ex : les espaces verts, les photocopieurs, les extincteurs, l'informatique, la vérification des installations électriques, l'entretien de voirie
- o organiser des consultations à partir de cette réorganisation
- o suivre régulièrement ces contrats, et remise en concurrence tous les 3 - 4 ans
- o possibilité de mutualiser avec d'autres collectivités (groupements d'achats)
 - ✓ Bien identifier ces achats et imaginer les possibles répercussions locales (entreprises)

➤ les autres dépenses de fonctionnement

- o les contrats d'association avec les écoles privées
 - ✓ connaissance indispensable précise de l'existant
 - ✓ bien se mettre d'accord sur les dépenses et recettes prises en compte (adéquation entre budget communal et budget OGEC)
- o les subventions aux associations
 - ✓ outil d'animation de la vie locale
 - ✓ mais la subvention n'est jamais un droit acquis
- o maîtriser les dépenses des Syndicats intercommunaux

❖ 4 - L'optimisation des ressources

↳ les impôts et la stratégie fiscale

➤ les bases

- o le calcul des bases de TH
 - ✓ les catégories (les logements de référence)
 - ✓ le calcul de la surface imposable
- o l'évolution des bases
 - ✓ la revalorisation forfaitaire annuelle
 - ✓ les moyens d'action sur les bases
 - le rôle de la CCID
 - le suivi des catégories 7 et 8
- o La réforme "en cours"

➤ les taux

- o les règles de lien entre les taux
 - ✓ les taux plafond
 - ✓ le lien CFE → TH
 - Le taux de CFE ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TH ou le taux moyen pondéré des trois taxes ménages (la plus faible de ces deux évolutions étant retenue)
 - ✓ le lien TH → FNB
 - le taux de TFNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TH
- o la variation des taux
 - ✓ variation proportionnelle
 - ✓ variation différenciée
- o la stratégie d'évolution des taux
 - ✓ le produit fiscal « attendu »
 - ✓ les stratégies possibles
 - la stratégie « de la marche »
 - la stratégie « du lissage »
 - la stratégie par rapport à l'inflation et la revalorisation forfaitaire des bases
 - la stratégie par rapport à la baisse des dotations (DGF)

- l'analyse des documents
 - o les feuilles d'imposition à la TH et la valeur locative moyenne
 - o l'état 1259 MI ter
 - o l'état 1259
- la prise en compte de l'intercommunalité
 - o les différents régimes fiscaux de l'intercommunalité
 - ✓ fiscalité additionnelle
 - ✓ FPU (et les impôts ménages transférés)
 - ✓ fiscalité mixte
 - o le lien TH communale et FPU intercommunale
 - o l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire

OCCUPANT(S)		0049576	
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu 2010
.4056825054067893		S	55187
			2,50 3

TAXE D'HABITATION 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS					
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taux cotisations d'équipement	
Valeur locative brute	3768			3768	
Valeur locative moyenne	2488			2488	
• Général à la base	%			%	
• Personnels à charge	10 %			10 %	
• Par personne rang 1 ou 2 pour 1 personne(s)	249			354	
• Par personne rang 1 ou 2 pour 1 personne(s)	15 %			20 %	
• Spécific à la base	%			15 %	
• Spécific handicapé	%			%	
Base nette d'imposition	3519			3484	
Taux d'imposition 2014	14,51 %			7,85 %	
Cotisations 2014	514			273	
Taux d'imposition 2013	14,61 %			7,84 %	
Report cotisations 2013	510			269	
Variation en valeur	4			4	
Variation en pourcentage	+0,78 %			+1,49 %	
Abatements de référence 2002/2014	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	
• Général à la base					Paiement pour base brute
• Par personne(s) à charge rang 1 ou 2					Paiement sur base réduite
• Par personne(s) à charge rang 1 ou 2					Paiement sur base réduite
• Spécific à la base					Paiement sur base réduite
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2013 ET 2014					
	ANNÉE 2013	ANNÉE 2014	Ev. valeur	Ev. pourcentage	Relevement selon le revenu
(a) Cotisations	787	795	+8	+1,02 %	
(b) Abatements					
(c) = (a) - (b) Somme à payer	787	795	+8	+1,02 %	
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2014					
133					
Vous accédez au formulaire de réclamation en ligne de la Direction Départementale des Services Fiscaux de la Seine-Saint-Denis.					
<p>Vos démarches</p> <p>Par Internet : http://www.sfd93.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.</p> <p>Par téléphone : votre centre préférencé, pour une question sur la constitution ou le paiement.</p> <p>0 810 012 009 - courriel : csa.93@sfd93.fr</p> <p>Le service clients pour les contribuables de la Seine-Saint-Denis : 01 55 55 55 55 (du lundi au vendredi de 9h à 18h).</p> <p>Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).</p>					
<p>Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos déclarations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.</p> <p>Centre des finances publiques : BSP ANCIENS SANS ANCIENS-VARADES 131 AVE ROBERT SCHUMAN CE 93027 44146 ANCIENS CEDEX TEL: 01 55 48 95 14 02 Courriel: lu-site.anciens@sfd93.fr finances.gov.fr Accueil du public : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H13H00-16H ET SUR RENDEZ-VOUS</p>					

TAXES FONCIERES 2014 - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS
 Département : 44 LOIRE-ATLANTIQUE Commune : 213 A VARADES

	Commune			Inter-communalité			Département	Taux spéciaux d'équipement (2)	Taux ordinaire mixte (3)	Total des cotisations
	Taux	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taux	Syndicat de communes	Inter-communalité				
Taux 2013	16,92%	%	%	%	%	%	15,00%	%	%	
Taux 2014	16,92%	%	%	%	%	%	15,00%	%	%	
Adresse Base	1884						1884			
Cotisation Adresse	319						283			602
Adresse Base										
Cotisation Adresse										
Taux 2013	316						280			
Taux 2014	319						283			
Variation en % (2)	+0,95 %	%	%	%	%	%	+1,07 %	%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle (2)	Taxe spéciale d'équipement (2)	Chambre d'agriculture				
Taux 2013	%	%	%	%	%	%				
Taux 2014	%	%	%	%	%	%				
Variation en % (2)	%	%	%	%	%	%				
		Département jeunes agriculteurs des propriétés non bâties		Base du forfait forestier (2)	Majoration base terrain constructible (2)	Caisse d'assurance des accidents agricoles			X	
Base et Taux + Base + Cotisation										16
Prix de gestion de la fiscalité directe locale (2) Département + Majoration principale (2) Département JA + Frais (2) Département JA + Cotisations (2)										620
Références administratives : 440 51 021 039 213 A W Z Montant de votre impôt :										620

Vos démarches

- Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnelles ou payer.
- Par téléphone : Votre centre prélevement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement : 0 915 012 084 - courriel : csa-imp@impots.gouv.fr - votre espace ULI le mercredi - courriel : csa-imp@impots.gouv.fr - votre espace ULI le mercredi - Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôt (0810 40 70 87)* - Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (conjonction de bases)
- Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos déclarations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques :
 BP ANCIENS SANS ANCIENS-VARADES 133 AVE ROBERT SCHUMAN
 CS 92037 44156 ANCIENS CEDEX
 Tél : 02 40 89 14 82 Courriel : csa-imp-anciens@impots.gouv.fr
 Accueil au public : Du LUNDI AU VENDREDI 8H00-12H15/16H00-17H00 SUR RENDEZ-VOUS

FICHE ANALYTIQUE
 présentant l'évolution des bases d'imposition des quatre taxes directes locales de 2007 à 2008

N° 1259 MI ter
 MINISTÈRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cette fiche permet de constater, dans cette évolution, les variations :
 - nominatives qui résultent, pour 2008, de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives foncières ;
 - et celles qui correspondent aux changements physiques de la matière imposable.

I. TAXE D'HABITATION		II. FONCIER BÂTI	
1 Bases d'imposition NOTIFIÉES pour 2008 (1)	1 253 000	7 Bases d'imposition NOTIFIÉES pour 2008 (1)	1 017 000
2 Bases d'imposition du rôle général de 2007	1 155 344	8 Bases d'imposition du rôle général de 2007	957 944
3 Bases inscrites ligne 2 REVALORISÉES pour 2008	1 173 810	9 - dont établissements industriels (méthode comptable et barème)	160 804
4 Variation GLOBALE des bases (ligne 1 - ligne 2)	97 656	10 - ensemble des autres locaux	797 140
correspondant aux :		11 Bases de 2007 REVALORISÉES pour 2008	973 271
5 Variations NOMINALES (ligne 3 - ligne 2)	18 486	12 Variation GLOBALE des bases (ligne 7 - ligne 8)	59 056
6 Variations PHYSIQUES de la matière imposable (ligne 4 - ligne 5) ..	79 170	13 Variations NOMINALES (ligne 11 - ligne 10)	15 327
		14 Variations PHYSIQUES de la matière imposable (ligne 12 - ligne 13) ..	43 729
		Les variations physiques comprennent les bases des imposables bâtis temporairement exonérés, imposés pour la première fois en 2008, pour un montant de	22 253
(1) Les bases d'imposition notifiées pour 2008 cachent les exonérations visées à l'article 1144 du Code général des impôts pour un montant de bases de	232 050	(1) Les bases d'imposition notifiées pour 2008 cachent les exonérations visées aux articles 1590 et 1591 du Code général des impôts pour un montant de bases de	41 181
III. FONCIER NON BÂTI		IV. TAXE PROFESSIONNELLE	
15 Bases d'imposition NOTIFIÉES pour 2008	73 900	21 Bases d'imposition NOTIFIÉES pour 2008	
16 Bases d'imposition du rôle général de 2007	72 852	22 Bases d'imposition du rôle général de 2007	
17 Bases inscrites ligne 16 REVALORISÉES pour 2008	74 018	23 Variation GLOBALE des bases (ligne 21 - ligne 22)	
18 Variation GLOBALE des bases (ligne 15 - ligne 16)	1 048	correspondant aux :	
19 Variations NOMINALES (ligne 17 - ligne 16)	1 166	24 Variations NOMINALES (pourcentage d'évolution)	
20 Variations PHYSIQUES de la matière imposable (ligne 18 - ligne 19) ..	- 118	25 Variations PHYSIQUES de la matière imposable (ligne 23 - ligne 24) ..	
		Ces variations physiques résultent notamment :	
		- des fermetures d'établissements, pour un montant total de bases imposées en 2007 de	
		- des créations d'établissements, pour un montant de bases imposables pour 2008 de	

COMMUNE: **TAUX (11155)** N° 1559 TH-FF
 ARRONDISSEMENT: **49 CHOLET**
 TRESORERIE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE 2008 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIÈRES

TRESORIER

I. RESSOURCES À TAUX CONSTANTES

379 967 + 40 446 = 420 413

Produit fiscal à taux constants / Total des ressources à taux constants

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES	2. PRODUIT FISCAL À TAUX CONSTANTES POUR 2008			
	Taxe d'habitation	Taxe foncière (non bâti)	Taxe foncière (bâti)	CFE
Taxe d'habitation	1 253 344	13,31	<<<	1 253 000
Taxe foncière (non bâti)	957 944	17,77	<<<	1 017 000
Taxe foncière (bâti)	72 852	43,94	<<<	73 900
CFE				0
Total	379 967	969	TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2008 À TAUX CONSTANTES	379 967

II. DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2008 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

420 413 = 381 612,00

Produit à taux constants / Produit fiscal attendu

2. CALCUL DES TAUX DE 2008 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE	3. TAUX VOTÉS			
	Taux de référence 2007	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence 2008	Taux 2008
Taxe d'habitation	13,31	3,1672	13,31	13,24
Taxe foncière (non bâti)	17,77	1,004489	17,77	17,85
Taxe foncière (bâti)	43,94	1,04	43,94	44,14
Total				14,03

4. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taux	Taux plafonnés communaux à ne pas dépasser pour 2008	Taux 2008 des EPCI	Différence
Taxe d'habitation	14,48	14,84	37,10
Taxe foncière (non bâti)	18,60	24,64	61,60
Taxe foncière (bâti)	44,43	39,53	111,08

III. RECAPITULATIF

Produit attendu	Produit à taux constants	Produit correspondant
381 612,00	379 967	381 612,00

Le 05 mars 2008

Le maire: **JEAN PAUL MARTIN**

Le préfet: **Chélet**

Le directeur régional des finances publiques: **FOURCHEROT**

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECULE

26 MARS 2008

SOUS-PRÉFECTURE DE CHOLET

COMMUNE: **213 VARADES** N° 1259 COM (1)
 ARRONDISSEMENT: **44 ANCENIS**
 TRESORERIE SPL: **TRESORERIE PRINCIPALE ANCENIS**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

TAUX FDL 2015

I. RESSOURCES FISCALES À TAUX CONSTANTES

Bases d'imposition effectives 2014	Taux d'imposition communaux de 2014	Taux d'imposition plafonnés 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
3 313 260	14,81	>>>	3 376 000	493 234
3 022 482	16,82	>>>	3 097 000	524 012
211 101	46,29	>>>	212 400	98 320
CFE	>>>	>>>		0
Total				1 115 566

II. DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015

Produit à taux constants: 1 115 566

Produit attendu: 1 161 288,00

2. CALCUL DES TAUX DE 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2014 (col.2 ou col.3)	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence 2015 (col.4 ou col.5)	Taux 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produit correspondant (col.10 x col.11)
14,81	1,161288	14,81	15,21	3 376 000	513 490,00
16,82	1,161288	16,82	17,61	3 097 000	545 338,00
46,29	1,161288	46,29	47,19	212 400	102 356,00
>>>					

Produit fiscal attendu: 1 161 288,00

Le 05/05/2015

Le maire: **Varades**

Le directeur régional des finances publiques: **Bernard PINEAU**

10 MARS 2015

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

↪ les dotations et taxes

➤ la DGF

- ✓ l'enveloppe normée (et la baisse programmée!)
- ✓ présentation de la fiche DGF
- ✓ les éléments à vérifier (pour la DSR)
 - le nombre d'habitants
 - la superficie de la commune
 - la longueur de la voirie communale
 - le nombre d'enfants de - de 16 ans scolarisés
 - le nombre de logements sociaux
- ✓ la notion d'effort fiscal, de potentiel fiscal, de potentiel financier

➤ les autres dotations et taxes

- o la DGD
- o la DETR
- o le FCTVA
- o Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)
- o La fiscalité de l'urbanisme
 - la Taxe d'Aménagement
 - la participation à des équipements exceptionnels
 - la participation pour non réalisation d'aires de stationnement
 - la participation pour Assainissement Collectif
 - La participation pour voies et réseaux
 - Le projet urbain partenarial

Traduction des choix politiques dans la structure du budget

>> Les choix possibles en matière de recettes tarifaires

Elles sont obtenues en contrepartie d'un service rendu.
Elles permettent de faire supporter une partie ou la totalité
du coût du service aux usagers.

Les tarifs des services peuvent être fixés et augmentés librement
(exception : certains SPIC doivent être équilibrés).

De nombreuses communes utilisent une tarification différenciée
prenant en compte les capacités financières des ménages (*attention
au principe de libre accès des citoyens au service public ...*)

**Doit-on faire supporter le financement des services publics
à l'usager et/ou au contribuable ?**

→ l'arbitrage entre impôt ou tarif est un véritable choix politique
que les élus doivent assumer.

o les tarifs des services

✓ la connaissance des coûts (comptabilité
analytique)

→ restauration scolaire, location de salles

✓ l'arbitrage pour la répartition entre l'usager et le
contribuable

o la vente du patrimoine

→ la cession d'éléments du patrimoine doit financer
l'accroissement du capital

o les financements extérieurs

→ le principe essentiel : l'anticipation

→ Les contrats de Territoire avec le Département
et la Région

→ L'Europe (Feder ou FEADER)

→ Le FNADT

❖ 5 - L'autofinancement et l'endettement

- ↳ l'analyse de la structure de la dette
 - le niveau des taux, la durée, taux fixes ou taux révisables, caps
- ↳ les ratios
 - encours de dette
 -
 - épargne brute

 - annuité
 -
 - recettes de fonctionnement
- ↳ l'épargne brute et l'épargne nette

❖ 6 - la prospective budgétaire

- ↳ indispensable pour savoir d'où on vient et où on va
- ↳ la méthodologie
 - déterminer des hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement
 - prendre en compte les intérêts des emprunts en cours
 - déterminer l'épargne brute
 - comparer avec le remboursement du capital des emprunts pour déterminer l'épargne nette
- ↳ déterminer l'emprunt nouveau
 - l'extinction de dette
 - les ratios
- ↳ déterminer la capacité d'investissement, en vérifiant que l'épargne nette est toujours positive